

# L'unité du métier

La Direction des bibliothèques et de la lecture publique, créée au sein du ministère de l'Éducation nationale par décret du 18 août 1945, a disparu en 1975, par décision du Conseil des ministres du 2 juillet. Cette disparition a provoqué, chez les bibliothécaires, une émotion très vive qu'on a du mal à comprendre aujourd'hui. Raconter cet épisode et tenter de l'expliquer sont les deux objets de cet article.

**Anne-Marie Bertrand**  
(avec les éclairages  
de **Jean-Claude Groshens**)\*

Bulletin des bibliothèques  
de France  
bertrand@enssib.fr

## La disparition de la DBLP

### Organisation et activités

En 1974, la DBLP exerce la tutelle sur l'ensemble des bibliothèques des collectivités publiques : les bibliothèques universitaires, la Bibliothèque nationale, les bibliothèques municipales et les bibliothèques centrales de prêt (alors services extérieurs de l'État, elles seront décentralisées en 1986 et deviendront les bibliothèques départementales).

Elle est organisée en trois services : le service des affaires générales, le service étude et recherche et le service de la lecture publique. Celui-ci, dirigé par Alice Garrigoux, a été créé en 1968 ; c'est l'une des avancées dues au rapport interministériel sur la lecture publique<sup>1</sup>.

Le directeur, Étienne Dennery, ancien diplomate, est assisté comme adjoint d'un inspecteur général des bibliothèques, Paul Poindron. Son intérêt pour les bibliothèques de lecture publique est manifeste : symboliquement, c'est lui qui a redonné à la DBLP l'intégralité de son nom alors que, sous Julien Cain, la dénomination usuelle était devenue « Direction des bibliothèques de France ».

En effet, la lecture publique, dès l'origine, est loin d'être la priorité de la Direction. Julien Cain, en charge de la Direction de 1946 à 1964, s'im-

plique d'abord, s'intéresse d'abord, arbitre d'abord en faveur de la Bibliothèque nationale et des bibliothèques universitaires. Là où l'État peut faire, là où il a la maîtrise des projets et de la décision publique – pour les bibliothèques municipales, l'État ne peut avoir qu'un rôle incitatif ; quant aux bibliothèques centrales de prêt, qui vivent dans la pénurie, elles relèvent plus de la bonne conscience des élites que de l'investissement. Ainsi, on comprend pourquoi au « *Tout est presque à créer en France dans le domaine de la lecture publique*<sup>2</sup> » de 1946, répond le « *Tout est à faire* » de Georges Pompidou, vingt ans plus tard<sup>3</sup>. C'est seulement à partir de 1968, et au gré de budgets souvent décevants, qu'une politique de la lecture publique est mise en œuvre.

### Disparition et réactions<sup>4</sup>

Au-delà des grandes et petites considérations qui ont présidé à la création de la Direction du livre<sup>5</sup>, c'est une modification administrative en-

2. Projet de note pour la Commission du Plan, 31 août 1946.

3. Interview dans le *Figaro littéraire*, 1<sup>er</sup> septembre 1966.

4. Pour un récit plus détaillé, je me permets de renvoyer à Anne-Marie Bertrand, *Les villes et leurs bibliothèques municipales : légitimer et décider*, Éd. du Cercle de la librairie, 1999.

5. Rationalisation du secteur d'intervention, volonté de créer un interlocuteur unique pour les collectivités locales, désir d'extension du champ (et donc du poids) du ministère de la Culture... La Direction du livre est créée par décret du 23 décembre 1975. En 1981, elle prendra le nom de Direction du livre et de la lecture.

\* Jean-Claude Groshens a été directeur du livre de 1976 à 1978. Entretien réalisé par Anne-Marie Bertrand.

1. *La lecture publique en France*, La Documentation française, 1968.

Docteur en histoire, archiviste-paléographe, conservateur général de bibliothèque, **Anne-Marie Bertrand**, actuellement rédactrice en chef du BBF, est nommée directrice de l'Enssib à partir de septembre. Elle fut directrice de BM à Roubaix et à Nantes, responsable du service Études et recherche de la BPI, puis chargée de mission à la DLL. Elle est auteur ou coauteur de nombreux ouvrages et articles, dont *Ouvrages et volumes: architecture et bibliothèques (Cercle de la librairie, 1997)*, *Les villes et leurs bibliothèques: légitimer et décider (id., 1999)*, *Les bibliothèques municipales: enjeux culturels, sociaux, politiques (id., 2002)*, *Les bibliothèques (La Découverte, 2<sup>e</sup> éd. 2004)*.

tièrement extérieure à elle qui a fragilisé la DBLP: la création en 1974 d'un secrétariat d'État aux universités. Dès lors, l'existence même de la DBLP posait « *le problème de l'autorité de rattachement des bibliothèques universitaires qui dépendent jusqu'à présent de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, dont on peut ainsi craindre l'éclatement*<sup>6</sup> ». Paradoxalement, si l'on s'en réfère à la mémoire collective des bibliothécaires, on a ainsi craint d'abord que les bibliothèques universitaires quittent la DBLP – alors que c'est le départ des bibliothèques publiques pour le ministère chargé des Affaires culturelles qui a fait scandale.

Côté Culture, on profite de ce nouvel environnement administratif, évidemment porteur. Au printemps 1975, le secrétaire d'État à la Culture, Michel Guy, intervient auprès de la Présidence de la République pour demander le rattachement des bibliothèques publiques. Deux arguments sont avancés: la nécessité de rationaliser les interventions de l'État (« *le rassemblement des principaux moyens de l'action culturelle au niveau local* », « *donner à mon Département l'assise qui lui manque encore sur le plan local* »); l'ambition de donner une autre vigueur à la politique de lecture publique (« *remédier aux insuffisances de la lecture publique [...]. Malgré la prise de cons-*

6. Motion adoptée par l'Assemblée générale de l'ABF, le 7 juin 1974 (*Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 84, 1974).

*science dont témoigne, en particulier; le rapport du groupe d'étude sur la lecture publique, réuni en 1966 sous la présidence de M. Dennery, on n'a pas assisté au redressement que l'on pouvait espérer [...]. Il est certain que la Direction des bibliothèques est restée le parent pauvre de l'Éducation nationale*<sup>7</sup> »).

Parallèlement, le secrétariat d'État prépare une politique du livre qui privilégiera l'aide au lecteur (et non plus l'aide à la construction, « l'aide à la pierre », fondement de l'action de la DBLP en matière de lecture publique): les bâtiments ne sont pas un élément essentiel du développement des bibliothèques, dit le rapport Granet, qui souhaite « *privilégier l'aide au livre par rapport à l'aide à la pierre*<sup>8</sup> »; d'ailleurs, une politique incitative de l'État est dépassée, estimera, quelques années plus tard, le ministre des Affaires culturelles, Jean-Philippe Lecat par la voix de son directeur de cabinet: « *En ce qui concerne l'action culturelle, l'époque où l'État avait un rôle d'entraînement à l'égard des collectivités est dépassée*<sup>9</sup>. »

En réponse au rapport Granet, le service de la lecture publique de la DBLP produit des « Propositions pour un projet de développement de la lecture publique », en date du 5 avril 1975, autour de trois objectifs: « *Implanter des équipements nombreux et denses pour que toute la population en bénéficie [...]. Améliorer très sensiblement le nombre et la qualité du personnel [...]. Accroître les collections de livres et autres documents.* »

7. Il ne faut pas oublier qu'après 1968, les arbitrages budgétaires s'inspiraient d'une seule préoccupation: éteindre les menaces d'incendie dans le secondaire et dans le supérieur, et ce au détriment de la DBLP, ni que l'enveloppe de celle-ci était en outre obérée par le montant, intangible, destiné à la part de financement de la BPI dans le projet de Beaubourg.

8. *Pour une politique du livre: rapport à Monsieur le Premier ministre*, La Documentation française, 1975. Ce rapport fut interdit de diffusion et son édition pilonnée.

9. *Compte rendu de la réunion des Directeurs régionaux et correspondants permanents des Affaires culturelles*, 17 septembre 1979.

En mai, lors du congrès de l'Association des bibliothécaires français, Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'État aux Universités, est interpellé et se veut rassurant, annonçant même l'organisation prochaine d'un colloque sur la lecture publique. Non, la DBLP ne verra pas sa structure modifiée. Mais la Culture obtient un arbitrage favorable. Quelques semaines plus tard, le 2 juillet 1975, le Conseil des ministres annonce la suppression de la DBLP et le rattachement des bibliothèques soit au secrétariat d'État aux Universités (BN et bibliothèques d'étude et de recherche), soit au secrétariat d'État à la Culture (bibliothèques municipales et départementales). Le service de la lecture publique, son personnel et ses moyens sont transférés au secrétariat d'État à la Culture.

Des actions de protestation nombreuses et vives s'ensuivirent de la part des bibliothécaires, associations professionnelles et syndicats unis: non seulement les habituelles pétitions, les demandes d'audience auprès des autorités, les interventions auprès des parlementaires, les motions de l'ABF mais aussi, bien moins usuel, trois séries de grèves, les 9 et 24 juillet et les 23-24-25 septembre.

Événement encore plus inhabituel, une séance de débat au Sénat (le 18 novembre 1975) est consacrée à la réponse à quatre questions orales concernant « l'organisation de la lecture publique ». Des maires s'expriment: non seulement des municipalités communistes adoptent des motions de protestation en y avançant deux arguments: c'est la fin d'une politique nationale de la lecture publique; le ministère chargé des Affaires culturelles étant pauvre, mieux vaut conserver la structure précédente. Mais de grandes villes de droite réagissent également, comme Toulouse et Lyon. Le maire de Lyon, Louis Pradel: « *Dans cette affaire, je suis à 100 % d'accord avec les syndicats et les partis de gauche. Personnellement, si on me consultait, je voterais contre le transfert [...]. Les Affaires culturelles*

sont un ministère fauché, elles n'ont pas de crédits. Et puis elles n'ont pas de parole. Je ne veux pas les voir. Les bibliothèques doivent continuer à être sous la tutelle du ministère de l'Éducation<sup>10</sup>.»

Pourquoi une telle émotion, aussi partagée?

## Réactions d'hier, relecture d'aujourd'hui

L'émotion, l'indignation sont d'abord celles des bibliothécaires qui les font partager à leurs tutelles et à leurs alliés. À tort ou à raison?

### Un peu de vocabulaire

Le terme utilisé dans cet article, « *disparition* », est volontairement neutre. À l'époque, on l'a vu, les bibliothécaires parlaient de « *démantèlement* », soulignant ainsi hautement la violence faite à la DBLP. De fait, il ne s'agissait pas d'un démantèlement avec le côté radical, voire chirurgical (ou charcutier), qui s'attache à ce mot, mais plutôt d'une scission, chacune des composantes (étude et recherche d'un côté, lecture publique de l'autre) se séparant.

Sur ce point de vocabulaire, pour Jean-Claude Groshens, qui fut le premier directeur de cette nouvelle Direction du livre, il s'est agi d'une « *sorte de spécialisation* ». En effet, poursuit-il, « *ce sont deux activités différentes, deux univers différents. Les activités de recherche sont spécifiques, elles ne pouvaient être gérées que par l'enseignement supérieur et la recherche* ».

Il s'agirait, dès lors, d'une reconnaissance de cette spécificité.

### Un bien ou un mal?

Malgré les protestations véhémentes du monde des bibliothécaires, dès 1981 le rapport Vandevoorde tirait un bilan positif de cette « *séparation* »:

10. *Le Progrès*, 26 juillet 1975.

« *C'était une idée judicieuse que de confier en 1976 la responsabilité de la politique de la lecture publique au ministère de la Culture: ainsi la bibliothèque ne serait-elle plus raisonnée dans le système éducatif scolaire mais dans le système culturel*<sup>11</sup>. »

Jean-Claude Groshens fait aujourd'hui un constat: « *Si cela a été bénéfique aux bibliothèques de lecture publique? La preuve: le développement des bibliothèques, l'effervescence de la profession, les réactions du public, l'engouement des collectivités locales (quelles que soient leurs arrière-pensées). C'est positif, point à la ligne.* »

Mais alors, d'où venaient ces craintes et ces protestations?

### L'unité du métier

C'est la mise en cause de « l'unité du métier » qui a mobilisé les bibliothécaires. Les motions de protestation contre le « *démantèlement* » de la DBLP sont ainsi doublées de motions d'attachement à « l'unité du métier ». Par un glissement rapide de « l'unité de la Direction<sup>12</sup> » à l'unité du métier.

En effet, s'il y a plusieurs tutelles de rattachement, c'est qu'il y a plusieurs types de bibliothèque, avec plusieurs types de fonctions, où exercent plusieurs types de bibliothécaires. Ce raisonnement, l'ABF ne l'accepte pas<sup>13</sup> et déclare, en 1975: « *L'ABF ayant toujours eu pour vocation de rassembler les professionnels des bibliothèques doit défendre l'unité des bibliothèques et réclamer l'existence d'une grande Direction des bibliothèques*<sup>14</sup>. » En 1976, une motion adoptée par l'Assemblée gé-

nérale estime que « *la dissociation administrative aggrave la situation des bibliothèques déjà précaire de par l'insuffisance de leurs moyens budgétaires*<sup>15</sup>. »

Pour contrer cette « *dissociation* », les bibliothécaires demandent des passerelles, des ponts, un conseil interministériel des bibliothèques, une inspection générale renforcée, une loi sur les bibliothèques. Cautères sur une jambe de bois: des institutions ou des mesures administratives, aussi prestigieuses qu'elles soient, ne peuvent guérir la blessure narcissique qui a été, alors, portée au monde des bibliothécaires.

Pourtant...

Pourtant, le combat de l'unité perdue se prolonge. Il serait intéressant de relire à cette aune l'élaboration des statuts de 1991-1992, dont la recherche de l'homologie entre les fonctions publiques a guidé bien des choix. Ou le rapprochement, voire l'unification, entre les formations qui se déroule encore aujourd'hui. Ou, bien entendu, la tenue des journées interprofessionnelles de janvier 2005, où l'ouverture embrassait généreusement jusqu'aux documentalistes et aux archivistes.

Des sociologues des organisations ou des sociologues du travail pourraient nous dire, sans doute, ce que traduit comme incertitude cette quête de l'unité perdue.

Le besoin d'une confiance retrouvée?

Juin 2005

11. *Les bibliothèques en France*, Dalloz, 1982.

12. « Propositions de l'Association des bibliothécaires français concernant l'organisation de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique », 4 octobre 1974, *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 86, 1975.

13. Pour d'autres raisons, Jean-Claude Groshens non plus, pour qui « *le fait qu'il y ait deux tutelles ne signifie pas qu'il y ait deux métiers* ».

14. Conseil national, 3 octobre 1975, *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 89, 1975.

15. 17 mai 1976, *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 92, 1976.